



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DGESCO B1-3

**PLAFONDS DE RESSOURCES**

(à comparer avec le revenu fiscal de référence pour les revenus de l'année 2013 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation  
en collège à la rentrée 2015

<b>NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE</b> (a)	<b>PLAFOND ANNUEL (en euros)</b> (b)
1 enfant	14 674
2 enfants	18 061
3 enfants	21 447
4 enfants	24 834
5 enfants	28 220
par enfant supplémentaire	3 386,4

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de l'année 2013.

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de l'année 2013.